

97.3D TOPO
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 33 rue du Vieux Puits
Lot La Rhumerie
97351 MATOURY
831 589 734 RCS CAYENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-trois avril,
A sept heures,

Monsieur Thierry TONDINI, demeurant 33 rue du Vieux Puits Lotissement La Rhumerie, 97351 MATOURY,

Associé Unique de la société 97.3D TOPO,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social de la société,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts dans ses dispositions relatives au siège social,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 33, rue du Vieux Puits - Lot. La Rhumerie à MATOURY (97351), au 24, rue du Vieux Puits - Résidence La Rhumerie à MATOURY (97351), et ce, à compter de ce jour.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts dans ses dispositions relatives au siège social de la manière suivante :

« **ARTICLE 4 - Siège social**

Le siège social est fixé : 24, rue du Vieux Puits - Résidence La Rhumerie à MATOURY (97351). ».

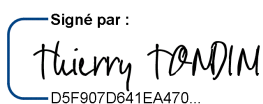
Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique
Monsieur Thierry TONDINI

Signé par :

D5F907D641EA470...